

Rodez, le 11/02/2011

Objet: Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que le Groupe Burlat soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,

Didier Burlat
Président**Burlat SAS**

4, bd Gambetta - BP 808 - 12008 Rodez Cedex

Tél. 05 65 73 00 10 - Fax 05 65 73 00 16 - burlat@groupeburlat.fr

SAS au capital de 37 500 euros - TVA FR 66 377 616 750 - Siret 377 616 750 00016 - APE 1813 Z

Clause attributive de juridiction, pénalités de retard de paiement et réserve de propriété : voir au verso.

